

FICHE SPORT SANTE ILE DE France 2016



	Objectif	Actions	Public cible	Structure éligible au financement CNDP
CIBLAGE DES ACTIONS	ASSURER LA PROTECTION DE LA SANTE DES SPORTIFS	CENTRES MEDICO SPORTIFS 1) Réaliser les examens de non contre-indication à la pratique sportive pour des personnes dont l'âge, la situation ou le sport choisi présente des risques potentiels conformément au code du sport, 2) Accompagner les publics sédentaires avec facteur de risque de pathologie chronique et/ou les publics atteints de pathologies dans les suites de l'éducation thérapeutique intégrant l'activité physique et sportive 3) Mettre en place des programmes « Passerelle » d'accompagnement vers une pratique régulière des APS adaptées pour la santé des publics atteints de pathologies chroniques et/ou de plus de 50 ans.	Tous publics Malades chroniques Séniors	Association médico-sportive gestionnaire du CMS
		PREVENTION DU DOPAGE DE L'AMPD: 1) Suivi des sportifs contrôlés positif 2) mettre en place des opérations de prévention auprès des ligues et comités, des clubs afin de prévenir les conduites dopantes chez les sportifs de tous niveaux.	Tous publics sportifs	AMPD
		ACTIONS DES LIGUES ET COMITES REGIONAUX 1) Décliner au plan territorial les programmes fédéraux de développement de la pratique sportive pour la santé, 2) Prévenir la mort subite du sportif, notamment chez les sportifs de haut niveau et les sportifs sociétaires des structures du PES, par des actions coordonnées d'information, de sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive pour la santé, de sensibilisation aux gestes de premiers secours, de dépistage et d'orientation en lien avec les centres de référence en médecine du sport et les professionnels de santé. 3) Mettre en place des actions de formation des éducateurs sportifs « sport santé » en conformité avec le cahier des charges établi par l'équipe technique régionale sport santé de la DRJSCS Ile de France 4) Accompagner les CD et Clubs dans l'évaluation des actions	1 : Publics atteints de maladies chroniques, en ALD, Publics avançant en âge 2 : Tous publics sportifs 3 : Educateurs sportifs pour la formation sport santé 4 : Club et CD	Comité Régional et Ligues
	DEVELOPPER DES ACTIONS LOCALES AU TRAVERS DU SPORT COMME FACTEUR DE SANTE Développer l'activité physique adaptée en direction des personnes atteintes de pathologies chroniques et/ou en situation de handicap 1) Mettre en place des programmes « Passerelle » d'accompagnement vers une pratique régulière des APS adaptées pour la santé des publics prioritaires. 2) Mettre en place des créneaux de pratique des APS « sport sur ordonnance » pour les personnes en ALD, 3) mettre en place des créneaux de pratique sportive pour les publics de plus de 50 ans afin de prévenir les chutes et conserver une autonomie fonctionnelle avec l'avancée en âge 4) Développer la pratique sportive pour la santé des personnes atteintes de pathologies psychiques et/ou de handicap moteur Développer l'activité physique et réduire la sédentarité : 1) Développer l'activité physique adaptée répondant à la sédentarité chez les jeunes. 2) Développer les actions destinées à favoriser une vie active et des comportements favorables à la santé par la pratique de l'APS 3) Inciter les entreprises à mettre en place des programmes d'APS et/ou à s'engager dans la dynamique "entreprise active du PNNS". 4) Développer des programmes de pratique sportive adaptée pour lutter contre la sarcopénie, l'ostéoporose et prévenir les chutes afin de prévenir la dépendance des aînés quelque soit leur lieu de vie et leur degré d'autonomie par la pratique de l'APS	➤ Publics atteints de maladies chroniques, en ALD, ➤ Publics issus des programmes passerelles ➤ Publics avançant en âge ➤ Publics atteints de pathologies psychiques ou handicap moteur	Comité Régional et Ligues Comité Départemental Clubs sportif Associations à vocation régionale	
Sécurité des publics visés	Encadrement de la pratique sportive par des éducateurs sportifs formés pour l'encadrement de la pratique sportive adaptée aux publics à besoins particuliers Orientation des publics atteints d'une affection de longue durée (ALD) par leur médecin traitant via le dispositif « sport sur ordonnance » Pratique adaptée à l'état de santé et aux capacités physiques du public			
Pérennité et régularité	Actions référencées sur le site régional « santéparlesport » Actions planifiées sur une année – pas d'action ponctuelle Créneaux de pratique des APS régulière Actions dont la fréquence est d'au moins 1 créneau par semaine en pratique encadrée.			
Mesure de l'impact	Obligation de présentation du bilan de l'action réalisée l'année précédente Nombre de personnes touchées par l'action et par publics cibles Nombre de créneaux de pratique sportive mis en place Nombre de programmes « passerelle » mis en place kit d'évaluation : évaluation initiale et finale comportant des tests de condition physique explorant la force, la souplesse, l'endurance, l'équilibre, une évaluation du niveau d'activité physique et de qualité de vie par questionnaire (QAP et SF 36) Qualité du partenariat local développé			
Appréciations Complémentaires	Territoires QPV et ZRR Formation en pratique sportive adaptée pour la santé des éducateurs sportifs. Actions nouvelles et innovantes Financement Coordination locale avec les collectivités locales, les associations et les acteurs de la santé			